



## FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR - 2 jours

### Profils des apprenants :

Toute personne appelée à travailler en hauteur, à l'aide d'équipements de protection individuelle catégorie 3 (harnais, système anti-chute, ancrage).

### Intervenant sur la formation :

- ✓ Titulaire du certificat d'agent technique cordiste
- ✓ Moniteur de travaux en hauteur
- ✓ Vérificateur EPI catégorie 3

Nombre de stagiaires maximum par formation : 8 personnes

Lieu : intra ou inter-entreprise

**Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 07 64 15 28 85.**

Durée de la formation : 14.00 heures (2 jours) en présentiel

Modalités et délais d'accès : Demande d'inscription à faire par mail ([formation@altisafety.fr](mailto:formation@altisafety.fr)) ou par téléphone au 0764152885 et réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

### Pré-requis :

- Être reconnu apte médicalement aux travaux en hauteur
- Ne pas être sujet aux vertiges

## Objectifs pédagogiques

- Nommer les réglementations et les normes de sécurité en hauteur.
- Mettre en pratique le port et l'utilisation des équipements de protection individuelle (catégorie 3).
- Maîtriser une pratique suffisante pour évoluer et se positionner en sécurité lors d'interventions en hauteur à l'aide des équipements de protection individuelle (points d'ancrage, amarrage et lignes de vie).
- Désigner les différentes techniques de vérification et d'entretien de son matériel.

## Contenu de la formation

### FORMATION THÉORIQUE :

- La prévention des chutes de hauteur.
- La responsabilité civile et pénale.
- Les moyens de protection.
- Présentation des EPI Catégorie 3 (Connecteurs, cordes, harnais anti-chute,...) :
  - Les dispositifs d'ancrage.
  - Les éléments de connexion.
  - Les dispositifs préhension du corps.

SARL ALTISAFETY | 595 Route des carrières CHARNAY 69380 | Numéro SIRET : 893 530 246 00014 |  
Numéro de déclaration d'activité : 84692026369 (auprès du préfet de région de : AUVERGNE-RHONE-ALPES)  
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



- Calculs théoriques d'une chute et statistiques.
- La gestion du matériel et des outils.
- La présentation de l'utilisation en sécurité des échelles - Analyse et immobilisation.

#### **FORMATION PRATIQUE :**

- La présentation du matériel de sécurité.
- Le réglage des harnais de sécurité.
- La confection des différents nœuds et leurs différentes utilisations.
- L'utilisation et la création des différents points d'ancrages fixes et points d'ancrages provisoires.
- La mise en place et utilisation des lignes de vies temporaires différentes en fonction des expositions aux chutes.
- La sécurisation des échelles mobiles et leur utilisation avec les EPI.
- La réalisation d'exercices pratiques d'équipements et de progression avec cheminement au sol.
- La mise en situation sur le site (si possibilité), équipement sur une zone de travail en situation réelle.

## **Organisation de la formation**

#### **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Etude de cas concrets.
- Quiz en salle.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Vidéo et exercices théoriques,
- Remise à chaque apprenant d'un fascicule technique en fin de formation.

#### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :**

- Feuilles de présence
- Test d'évaluation final de formation
- Evaluation des exercices pratiques en situation réelle

#### **Référent pédagogique et formateur :**

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation. Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

#### **Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :**

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation.
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation.
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur).

Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est réalisé en fin de formation.

*A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, se verront délivrer un certificat de réalisation de la formation travaux en hauteur.*

Il est recommandé de renouveler la formation tous les 3 ans et de réaliser une formation complémentaire concernant le secourisme lié aux travaux en hauteur.